

dim avait d'abord appartenu à son oncle Melèh et qu'ensuite il l'avait reprise aux Sarrasins, comme cette place avait été donnée aux Templiers, elle ne pouvait pas leur être retirée. Ainsi donc le Pontife Romain, avec sagesse et prudence et se servant de termes pleins de douceur, – (auxquels Léon répondait plus tard: «*mellifluis litteris vestris perspicue intelligimus*», – engageait notre Roi à rendre temporairement Gasdim aux chevaliers du Temple, lui promettant qu'il ferait juger la cause à sa cour ou par les Nonces qu'il allait envoyer bientôt en Orient, et à la sentence desquels il le priait de se soumettre<sup>171</sup>.

Léon accepta d'attendre l'arrivée des Nonces pour juger la cause; il confia même Roupin aux Chevaliers pour qu'ils l'instruisissent dans l'art des armes. Cependant il les pria de se contenter pour le moment de toutes les possessions qu'il leur avait données, mais il leur promit en même temps de leur faire passer, jusqu'au jour où la sentence, qui déciderait de la chose, aurait été prononcée, les revenus de la forteresse de Gasdim. De plus, il s'engagea à les aider à arracher aux Sarrasins le fort de Tarbessag et tout le territoire qui en dépendait, à la condition seule qu'ils vinssent avec lui maintenant combattre contre le Sultan d'Iconie. Les Templiers s'y refusèrent. Alors il leur demanda, puisqu'ils ne voulaient point marcher avec lui, de se charger de la défense de son pays, jusqu'à ce qu'il en eût fini avec les Musulmans. Les Templiers s'y refusèrent également avec opiniâtreté et retirèrent leurs troupes. Alors Léon leur tourna le dos et s'avança seul contre ses ennemis. Il revint en triomphe dans ses Etats et retrouva son pays en paix, tel qu'il l'avait quitté. Ensuite, il se retourna contre Antioche qu'il assiégea pendant trois mois, après lesquels, cédant aux instances des habitants et ne voulant pas contrarier le Pontife Romain, il s'en éloigna. C'est le seul motif, comme il l'a écrit lui-même, et non pas la crainte qui le fit se retirer.

Léon adressa une longue lettre au Pape pour lui faire part des événements qui venaient de se passer; il envoya cette lettre par le Chevalier Teuton Garnier, son ambassadeur. Dans cette lettre, il priait en même temps le Pontife Romain de lui mander, parmi les Nonces qui devaient venir lui rendre justice, le vieil archevêque de Mayence qui l'avait couronné roi. Il ignorait que celui-ci fût mort en 1200. Léon suppliait encore le Pape, – car il paraît que le patriarche d'Antioche avait pris le parti du Comte de Tripoli et menaçait d'excommunier Léon et ses partisans, – de retirer à quiconque, quel que soit le degré qu'il occuperait dans la hiérarchie ecclésiastique de l'Église latine, tout pouvoir d'excom-

---

<sup>171</sup> Cette lettre du Pape avait été écrite au mois d'Octobre de la même année, c'est-à-dire en 1203.